

Villecresnes



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2014

DELIBERATION N°2014-086

**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

**APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Madame Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU, M. Valère VILLA, Mme Marysa VOLANTE, M. Gilbert CHAILLOU, Mme Catherine CASIER, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mme Françoise VILLA, M. Daniel SCHREIBER, Mme Monique MONTEBAULT, M. Thierry DEBARRY, Mme Martine BILLET, M. Michel PINJON, Mme Marie-Laure HIRON, Mme Sylvie ZANOUNE, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, M. Didier GIARD,

Absents représentés :

*Monsieur Patrick GIVON représenté par Monsieur Christian FOSSOYEUX,
Monsieur André ARDIOT représenté par Madame Marie-Renée AUROUSSEAU,
Monsieur Marc LECOMTE représenté par Monsieur Jacques LOCHON,
Madame Karina BUYSE représentée par Monsieur Daniel SCHREIBER,
Monsieur Gilles GUILLAUME représenté par Madame Jeannine MAILLET,
Monsieur Didier FABRE représenté par Monsieur Didier GIARD,
Madame Annie-France VIDON représenté par Monsieur René-Jean Cullier de Labadie,
Madame Anne-Marie MARTINS représentée par Madame Sylvie ZANOUNE.*

Monsieur Christian FOSSOYEUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-8,

Vu la loi n° 2002/276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment ses article 8 et 9,

Considérant la nécessité d'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal après l'élection d'une nouvelle municipalité le 16 mars 2008,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article unique : Approuve le règlement intérieur du Conseil municipal joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Gérard Guille

